PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de la Martinique

Les MISSIONS

La Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Martinique intervient sur l'ensemble des champs de l'aménagement du territoire et est chargée de mettre en œuvre les politiques du pôle ministériel des ministères de la Transition écologique et de la cohésion des territoires et de la Transition énergétique.

Elle exerce ses missions dans une logique de développement durable avec en perspective l'intégration de la Martinique dans la transition écologique et énergétique.

Elle s'adresse à l'ensemble des acteurs du territoire, élus, acteurs économiques, citoyens afin de leur apporter le meilleur service en facilitant l'émergence des projets et en privilégiant les démarches de développement durable tout en préservant la sécurité des biens et des personnes.

Chaque agent de la DEAL s'y emploiera avec pour ligne de mire l'amélioration du cadre de vie des martiniquais.

Le Directeur de l'Environnement,
l'Aménagement et du Logement

Jean-Michel MAURIN

Les missions de la DEAL

La **D**irection de l'**E**nvironnement, de l'**A**ménagement et du **L**ogement aura pour mission :

- **d'élaborer et mettre en œuvre** localement les politiques de l'État en matière de transition écologique et énergétique (biodiversité, patrimoine naturel, sites et paysages, construction, urbanisme, infrastructures et services de transport, contrôle et sécurité des activités industrielles, maîtrise de l'énergie et de la qualité de l'air, prévention des pollutions et des risques, inspection des installations classées, gestion des déchets, protection du littoral et des milieux marins)
- **d'élaborer et mettre en œuvre** localement les politiques de l'État en matière de logement (développement de l'offre de logements, rénovation urbaine, lutte contre l'habitat indigne)
- **de veiller** à l'intégration des objectifs de développement durable (assister les autorités administratives compétentes en matière d'environnement sur les plans, programmes et projets)
- **de promouvoir** la participation des citoyens dans la déclinaison locale des projets du ministère
- **de contribuer** à l'information, à la formation et à l'éducation des citoyens sur les enjeux du développement durable
- **de contribuer** à la sensibilisation des citoyens aux risques

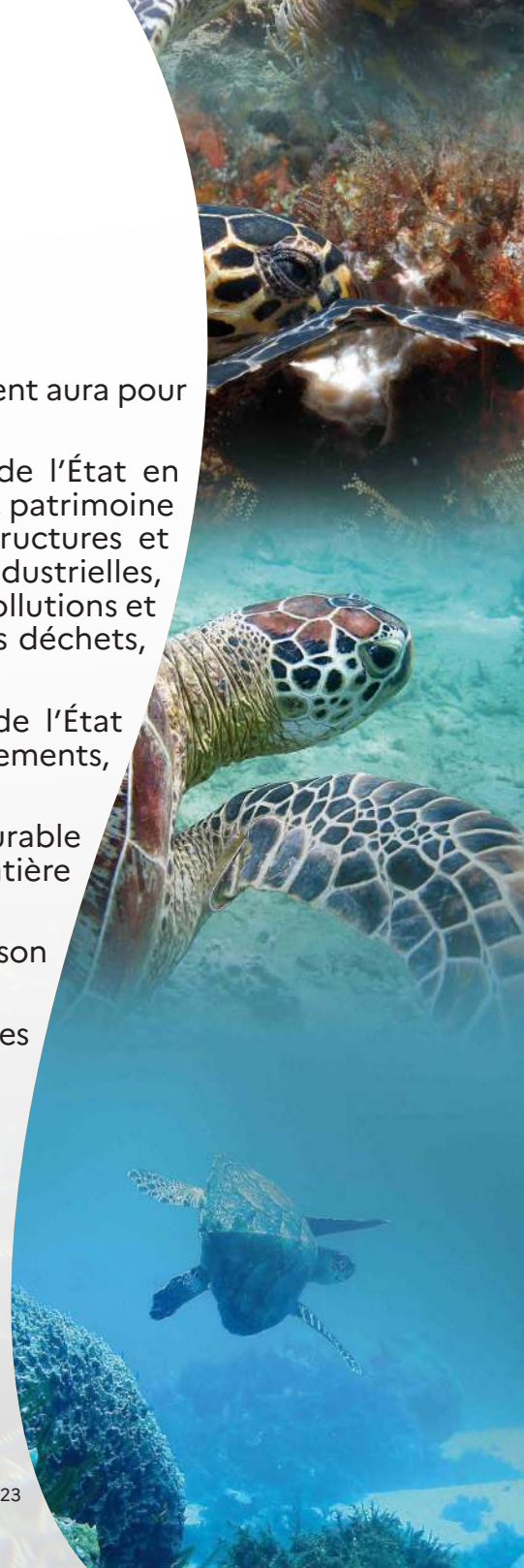

Des enjeux majeurs pour la DEAL Martinique

• en matière de biodiversité, eau et paysages

La poursuite des efforts engagés depuis plusieurs années pour stopper la perte de la biodiversité et préserver les paysages et milieux marins.

• en matière de risques et de nuisances

Poursuivre les actions d'amélioration de la connaissance et de préparation à la crise pour assurer le pilotage du plan séisme antilles (PSA), mettre à disposition des bénéficiaires l'expertise nécessaire au renforcement parasismique des constructions, notamment les établissements scolaires publics. L'évaluation des plans de prévention des risques naturels (PPRN) permettra aussi d'améliorer la prise en compte des risques naturels et technologiques.

• en matière d'énergie et de climat

Un partenariat avec la collectivité territoriale de Martinique (CTM) conduira à l'élaboration de la Programmation PluriAnnuelle de l'Energie qui intègre les orientations de la loi TEPCV.

• en matière de connaissance, de prospective et de développement territorial

Une bonne connaissance du territoire et le renforcement des études basées sur l'exploitation et l'analyse des données spécifiques permettront une meilleure prise en compte des enjeux du territoire dans les documents de planification.

• en matière de transport, mobilité, sécurité

L'adaptation du système de transports aux enjeux environnementaux passe par une nouvelle organisation et une bonne régulation de l'activité de transport de passagers et de marchandises pour promouvoir un transport durable.

• en matière de bâtiment durable et d'aménagement du domaine public fluvial

Mettre son expertise au service de la conduite de projets pour contribuer à la mise en œuvre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'État en Martinique et du plan construction durable.

• en matière d'habitat et de logement

Pour répondre aux besoins élevés en logements, l'enjeu est d'augmenter la production de logements locatifs sociaux et la réhabilitation du parc ancien et de poursuivre la démarche d'évaluation des différents produits du logement social. Le développement d'une ville durable passera par la promotion des démarches d'éco-quartiers.

Le Service Risques Énergie Climat (SREC)

est chargé de la mise en œuvre de l'ensemble des politiques nationales de prévention des risques technologiques ou naturels, énergétiques et d'adaptation au changement climatique.

Il a aussi pour mission

- d'assurer la mise en œuvre du PSA plan séisme Antilles (actions matérielles et immatérielles)
- de piloter les études visant à améliorer la connaissance des aléas majeurs
- de traiter l'ensemble des problématiques relevant de l'inspection des installations classées, des produits chimiques, des sites et sols pollués et plus généralement de la thématique déchets
- d'assurer l'activité véhicules (supervision des centres de contrôle technique de véhicules, réception à titre isolé,...)
- de traiter les problématiques parfois pointues de contrôle des activités technologiques à risque majeur (Seveso, canalisations de transport de matières dangereuses) ou à risques accidentels (équipements sous pression, explosifs) ainsi que des activités polluantes (directive IED)
- de suivre l'exploitation des carrières
- de traiter des sujets liés à la sécurité/sûreté de l'approvisionnement énergétique, à la promotion des énergies renouvelables et aux actions concernant le réchauffement climatique
- d'assurer la mise en œuvre des politiques de prévention et de gestion des risques technologiques et naturels
- d'assurer la déclinaison de la politique énergétique nationale à l'échelon local, notamment dans le cadre de la transition énergétique et des objectifs de la programmation pluriannuelle énergétique

Le service Paysages Eau Biodiversité (SPEB)

est chargé de coordonner et mettre en œuvre la politique de l'eau à l'échelle du Bassin de la Martinique, de lutter contre les pollutions et les atteintes aux milieux, de coordonner et mettre en œuvre la connaissance, la protection et la valorisation du patrimoine naturel terrestre et marin et des paysages de la Martinique.

En ce qui concerne les paysages et la biodiversité, il a pour mission

- de décliner et mettre en œuvre la stratégie nationale pour la biodiversité ainsi que la stratégie nationale des aires protégées
- de développer la connaissance et la préservation des espaces protégés et des paysages
- d'instruire les demandes de dérogation (espèces protégées, espèces exotiques envahissante) et les demandes d'autorisation spéciale de travaux pour la modification des sites classés
- d'assurer la mise en œuvre des plans nationaux d'actions pour des espèces en danger de disparition
- de définir des plans d'actions contre les espèces invasives exotiques envahissantes
- de préserver et restaurer la continuité écologique au travers de la trame verte et bleue
- de piloter et d'animer le comité local de l'IFRECOR (Initiative française pour les récifs coralliens)
- d'assurer le secrétariat du conseil scientifique régional du patrimoine na- turel (CSRPN)
- de contribuer à l'aménagement du littoral, en lien avec l'agence des 50 pas géométriques et l'ONF ainsi que la gestion du domaine public maritime (DPM)
- de mettre en œuvre la stratégie nationale mer et littoral (SNML) de la mer en coordination avec la direction de la mer
- de développer une stratégie de gestion du domaine public maritime

En ce qui concerne l'eau et l'assainissement, le SPEB est chargé

- de planifier et suivre la mise en oeuvre de la directive cadre sur l'eau (DCE)
- d'assurer le secrétariat du comité de bassin en charge de la révision périodique du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)
- de définir les réseaux de surveillance et suivre l'évolution de l'état des masses d'eau
- d'assurer le pilotage de la déclinaison locale du schéma national des données sur l'eau
- d'accompagner les contrats de territoire (contrats de baie, contrats de rivière)
- d'animer la Mission Interservices de l'Eau et de la Nature (MISEN)
- de contribuer à la lutte contre les pollutions diffuses
- de suivre et d'animer les comités sécheresse
- de piloter, d'animer et de suivre le Plan Eau DOM
- d'animer l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA)

En ce qui concerne la police de l'eau, il a pour mission :

Dans les domaines de l'assainissement des eaux usées, de la gestion des eaux pluviales, des travaux en zones inondables, en zones humides, en rivières, en milieu marin, des prélèvements dans les eaux de surface ou souterraines, des digues et des barrages, le pôle police de l'eau de la DEAL a pour missions :

- d'instruire les dossiers de Déclaration ou d'Autorisation Environnementale des projets relevant de la nomenclature « loi sur l'eau » définie à l'article R214-1 du code de l'environnement ;
- de procéder aux contrôles, sur site et / ou documentaires, des projets déclarés ou autorisés, selon le programme de contrôle établi annuellement, dans le cadre de la stratégie nationale de contrôles et selon les priorités locales définies par la Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature ;
- de procéder aux contrôles des installations, ouvrages, travaux ou activités relevant de la nomenclature loi sur l'eau mais ne disposant pas de la Déclaration ou de l'Autorisation Environnementale requise (« illégaux »)

Son action est essentiellement d'ordre administratif mais peut, dans certains cas, s'avérer d'ordre pénal (procès-verbaux d'infraction au code de l'environnement transmis au tribunal de grande instance)

Le Service Connaissance, Prospective, Développement Territorial (SCPDT)

assure des missions transversales en matière de collecte, de structuration et de valorisation des données dans chacun des champs de compétence de la DEAL, accompagne les collectivités dans leurs démarches d'aménagement et d'urbanisme, assure le porter à connaissance et le contrôle de légalité des documents d'urbanisme et exprime le dire de l'État en matière d'environnement, notamment par les avis qu'il prépare sur l'ensemble des documents d'urbanisme et les projets d'aménagement.

Le SCPDT est composé de 6 entités : l'unité géomatique, l'unité observation et statistiques, le pôle prospective territoriale, l'unité évaluation environnementale / Appui et Conseil au Territoire, l'unité urbanisme et le pôle Appui Territorial (unités territoriales nord et sud, unité contentieux de l'urbanisme).

Le SCPDT est aussi chargé

- d'organiser, gérer et diffuser en interne et en externe le recueil des connaissances dans les différents domaines d'intervention de la DEAL
- d'apporter un appui technique à tous les services et missions de la DEAL en matière d'organisation du recueil des données (factuelles et géographiques) pour leur bonne intégration aux systèmes développés par la DEAL
- d'être le référent de la DEAL dans les différentes démarches statistiques et d'information géographique du ministère de la transition écologique (MTE) et des partenaires locaux (dont la plateforme GéoMartinique)
- de piloter des études générales
- de participer à l'association et au suivi de l'élaboration des documents de planification généraux et sectoriels
- d'assurer le porter à connaissance réglementaire dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme
- d'assurer le suivi de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme et en effectuer le contrôle de légalité
- de préparer l'avis de la DEAL sur les études d'impact et d'évaluation environnementale

- de veiller à la bonne application des textes en vigueur en matière de prise en compte de l'environnement dans les plans, projets, programmes et l'ensemble des projets d'aménagement, d'installations, d'ouvrages et de travaux divers

Pôle appui territorial

Le pôle Appui territorial est constitué de 3 unités, deux Unités Territoriales (UT) sont implantées à Rivière-Salée pour le Sud et Trinité pour le Nord et l'unité Contentieux de l'urbanisme situé au siège, à la Pointe de Jaham.

Le pôle vise à :

- Mener les actions de prévention et de répression en matière d'infractions aux règles de l'urbanisme et de l'occupation du domaine public maritime et défend les intérêts de l'État lors des audiences
- Instruire les autorisations d'urbanisme, de l'État, des communes soumises au règlement national d'urbanisme, ainsi que celles relatives aux ouvrages de production d'électricité
- Instruire les dossiers les dossiers d'accessibilité en lien avec le pôle Bâtiment Durable du service Bâtiment Durable et Aménagement (SBDA), référent pour la DEAL
- Représenter la DEAL au sein des commissions de sécurité et pour la gestion du DPM)
- Assurer le contrôle des chantiers de logements sociaux (LES) et d'opérations d'aide à l'amélioration de l'habitat (AAH)
- Assurer l'accompagnement des projets structurants

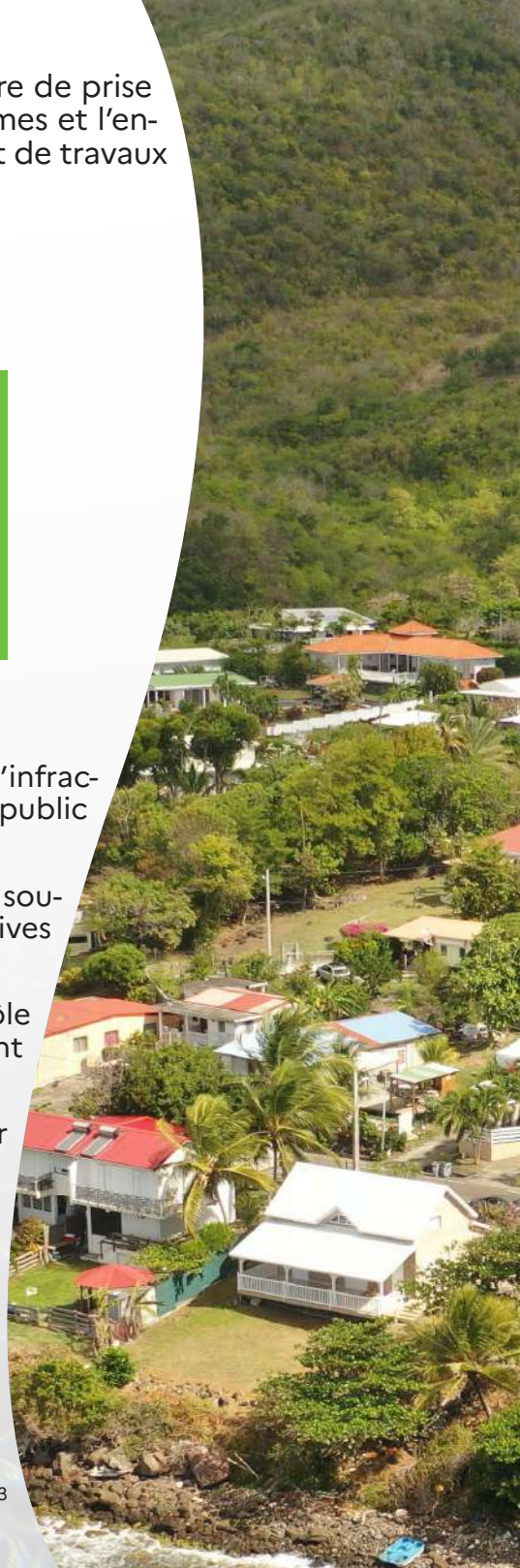

Le Service Logement et Ville Durable (SLVD)

porte la politique de l'État en matière de logement sur le territoire martiniquais. Il arrête la stratégie de l'État et met en œuvre les dispositifs relatifs à la production de logements locatifs sociaux, la réhabilitation du parc privé dégradé, le renouvellement urbain, l'accès au logement des publics défavorisés. Il anime des plans partenariaux, en particulier le Plan Logement Martinique. L'ensemble des actions et dispositifs est prioritairement orienté en faveur des publics défavorisés et contribue donc activement à la politique de cohésion sociale et à la lutte contre les exclusions.

Le SLVD est par ailleurs chargé

- de la planification

Il accompagne les collectivités dans l'élaboration des documents de planification et veille à la prise en compte des priorités de l'État en matière d'habitat

- **de la construction de logements sociaux, suivi des bailleurs publics**

- il sélectionne et finance les opérations de construction de logements sociaux conformément à la stratégie définie par l'État. Il finance également les logements en accession sociale à la propriété

- il établit avec les bailleurs les conventions d'utilité sociale (CUS), puis veille au respect des objectifs qui y figurent

- il mène des actions de promotion de la qualité des opérations de logements sociaux

- il veille à la prise en compte des enjeux du Plan Séisme Antilles par les chantiers de réhabilitation du parc locatif social

- il vérifie le respect des obligations des collectivités en matière de part de logements sociaux (article 55 de la loi SRU)

- **de la politique sociale du logement**

- il pilote, anime et coordonne, avec la Collectivité Territoriale de Martinique, le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)

- il met en œuvre le Droit au Logement Opposable (DALO)

- il gère le contingent préfectoral de logements sociaux destiné prioritairement aux publics défavorisés

- **de l'amélioration du parc privé et de la lutte contre l'habitat indigne**
  - il définit la politique d'aide à l'amélioration de l'habitat et met en œuvre l'ensemble des interventions financières de l'État pour l'amélioration du parc privé, tant vis-à-vis des propriétaires occupants (dispositif d'Aide à l'Amélioration de l'Habitat – AAH) que des propriétaires bailleurs (Aides de l'Agence nationale à l'amélioration de l'habitat – Anah)
  - il valide les agréments des opérateurs sociaux opérant sur le domaine de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les bénéficiaires d'aides financières de l'État pour l'amélioration ou la construction de leur logement
  - il accompagne les collectivités dans la mise en œuvre d'opérations d'aménagement visant à la résorption totale de l'insalubrité à l'échelle d'un quartier (RHI)
  - il conseille et assiste les maires dans la mise en place d'opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat (OPAH), projet d'intérêt général (PIG)
  - il anime le partenariat autour de la lutte contre l'habitat indigne pour une amplification et une meilleure articulation des interventions
- **du renouvellement urbain politique de la ville**
  - il assure le rôle de délégation territoriale de l'agence nationale pour le renouvellement urbain (ANRU). Il contribue à l'élaboration, puis au suivi de l'exécution des conventions liant Fort-de-France et l'ANRU, telles que le programme départemental de renouvellement urbain (PDRU), le plan national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD), l'opération de renouvellement urbain (ORU) de la Cité Bon Air, ...
  - il suit le volet renouvellement urbain des contrats de ville et mobilise les politiques de droit commun impulsées par la DEAL dans les quartiers prioritaires
- **de la promotion de la Ville Durable**
  - il anime le réseau ville durable et accompagne les démarches d'écoquartiers

Le Service Transport, Mobilité, Sécurité (STMS)

a pour vocation de porter les enjeux en termes de mobilité notamment sous l'angle de la promotion du transport massifié et multimodal, mais aussi des modes décarbonés. Il met également en œuvre la politique nationale de sécurité et d'éducation routières et assure la régulation et la sécurité des transports de marchandises et de personnes.

Le STMS a pour mission

- d'assurer le suivi et le pilotage de l'organisation du permis de conduire, l'organisation des examens et le suivi des auto-écoles. Il assure également le contrôle des centres de sensibilisation à la sécurité routière et des organismes agréés pour l'examen théorique général du permis de conduire,
- d'accompagner la définition et la mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière en en assurant la coordination,
- de suivre et valoriser les statistiques d'accidents et piloter les études d'accidentologie
- de piloter la mise en œuvre du dispositif contrôle sanction automatisé
- de contribuer à l'exploitation des réseaux routiers et à leur préservation en instruisant les demandes d'autorisation pour les épreuves sportives empruntant des voies publiques et les demandes d'autorisation permanente ou ponctuelle de transport exceptionnel
- de gérer les registres des transports (personnes, marchandises et commissionnaires)
- de contrôler les transporteurs
- d'assurer le secrétariat de la commission territoriale de sanctions administratives,
- de proposer des évolutions ou adaptations réglementaires visant à mieux prendre en compte les spécificités insulaires,

- de contribuer à l'animation collective du secteur des transports,
- d'assurer le suivi des centres de formation au transport routier léger
- de contribuer à la prise en compte des enjeux de la mobilité à travers toute action de diffusion de la connaissance (séminaires, note d'enjeux par exemple), à la mise en œuvre des appels à projets nationaux et régionaux et globalement à la mise en œuvre des politiques publiques en la matière, définies particulièrement dans la loi LOM (loi d'orientation des mobilités)
- de contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique de l'État dans le département en matière d'agrément fiscal pour les matériels de transport et d'assurer la synthèse de l'avis des services dans les autres domaines d'intervention de la DEAL.

Le Service Bâtiment Durable et Aménagement (SBDA)

est chargé du contrôle de la qualité de la construction et de l'accessibilité des bâtiments aux personnes en situation de handicap, de la conduite d'opérations immobilières des bâtiments de l'État, de la coordination de la lutte contre les sargasses, de la gestion du domaine public fluvial intégrant l'entretien des rivières et de l'appui aux collectivités notamment dans le cadre de la gestion post-crise.

Le service doit notamment :

- Dans la lutte contre les sargasses, définir une stratégie de gestion des algues dans le cadre de la préfiguration et de la mise en place du groupement d'intérêt public « Service Public Anti-Sargasses de Martinique » et participer aux études sur la connaissance du phénomène. Il suit et accompagne les projets de collectes et de barrages anti-sargasses dans le cadre de cette stratégie. A la création du GIP Sargasses, prévu au 1er janvier 2024, ces activités seront entièrement transférées.
- Gérer le domaine public fluvial de l'État, y compris l'entretien des rivières ;
- Assurer la conduite d'opération des projets de constructions publiques pour le compte de l'État, dans toutes ses composantes de la phase programme à la réception ;
- Contribuer avec le service risque énergie climat (SREC) à la mise en œuvre du Plan Séisme Antilles pour son volet concernant les bâtiments État ;
- Assurer le portage des opérations immobilières relevant du plan de relance, des appels à projets « résilience » (1 et 2) et « nouveaux espaces de travail » pour le compte de la DEAL et de la direction de la mer (DM) ;
- Contribuer à la politique nationale d'amélioration de l'accessibilité et à la sécurité des établissements recevant du public (ERP) notamment par l'instruction des dossiers relatifs à l'accessibilité des ERP et des IOP, le suivi des agendas d'accessibilité programmée (ADAP) et la représentation de la DEAL aux commissions de sécurité lors de manifestations ou d'ouverture d'ERP au-delà de la 3ème catégorie ;

- Assurer le contrôle des règles de construction (CRC) pour l'ensemble du territoire notamment dans son volet sismique ;
- Assister les entreprises dans le cadre du « décret tertiaire » qui impose aux bailleurs et occupants de bâtiments de plus de 1 000 m^2 utilisés pour des activités tertiaires à réduire leur consommation énergétique d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050. Assurer avec la direction de l'immobilier de l'état (DIE) l'application de ce décret pour le parc immobilier domanial ;
- Assister le préfet dans la gestion du patrimoine immobilier de l'État, en lien avec la direction de l'immobilier de l'État, notamment pour la mise en œuvre du Schéma Directeur Immobilier Régional en Martinique (SDIR) et dans le cadre du contrôle des Conventions d'Utilisation ;
- Assister les gestionnaires immobiliers dans la prise en main et le renseignement des bases de données immobilières notamment celles concernant les données techniques et les fluides (OSFI) ;
- Fournir un appui technique au préfet en gestion post-crise pour l'instruction des dossiers de demande d'aide des collectivités locales ou leurs groupements (Communes, CTM, EPCI...) touchés par une catastrophe naturelle pour tout ce qui concerne les dégâts causés sur leurs équipements publics non-assurables.

La mission d'appui au pilotage (MAP)

La mission d'appui au pilotage (MAP) est un service transversal issu de diverses évolutions et restructurations récentes (notamment la création des SGCD). Elle occupe un rôle stratégique, au plus proche de la direction en contribuant à la définition des orientations de la structure et au contrôle de leur mise en œuvre: projet de service, note stratégique, dialogue de gestion, gestion des moyens, conduite du changement.

Elle a également un rôle important d'interface avec le secrétariat général commun, en particulier dans la création et l'amélioration des processus de fonctionnement commun. Elle est composée de 7 unités dont 5 réparties au sein de deux pôles.

Le pôle missions support est en charge :

- du suivi des activités support transférées au SGC (RH, logistique, budget de fonctionnement, informatique, etc.). La référente de proximité est la principale porte d'entrée pour tous ces sujets. Elle est un relais nécessaire entre la DEAL et le SGC
- En matière de RH, notamment de l'organisation du dialogue social, de la gestion et du suivi des cycles de mobilité, du recrutement et de l'accueil des nouveaux arrivants, des cycles de promotion
- du suivi et du pilotage du budget de fonctionnement et participe au suivi de l'exécution des marchés relatifs à celui-ci
- L'unité Achats du pôle est chargée d'instruire et de passer les marchés publics des services métier (au-dessus de 40K€ HT), de la mise en œuvre de la charte des voyages (Chorus DT) et de la gestion des cartes d'achat
- la gestionnaire financière est en charge du pilotage de plusieurs BOP et de la régie de recettes
- L'unité juridique apporte un conseil juridique à l'ensemble des services dans leurs domaines de compétences et se charge des contentieux générés par les activités de la DEAL. Dans ce cadre, elle produit les mémoires en défense et représente l'Etat devant les tribunaux. Elle assure l'instruction des enquêtes publiques ainsi que l'organisation et le secrétariat de plusieurs commissions (CODERST ou conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, CDNPS ou commission départementale de la nature, des paysages et des sites et CDC ou commission de conciliation). Elle a également en charge le suivi de la liste d'aptitude des commissaires enquêteurs et d'animer leur communauté.

Le pôle stratégie, performance, communication :

- répond aux besoins de pilotage et d'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques à travers le suivi des indicateurs d'activité, le suivi budgétaire et le suivi des effectifs
- prépare le dialogue de gestion en lien avec les objectifs stratégiques du service
- assure le contrôle de gestion et la bonne application des règles budgétaires et comptables (contrôle interne financier)
- met en œuvre la démarche qualité à travers le contrôle hiérarchique interne et le déploiement du Service Public+
- se fait le relais de la communication interne et externe, via la mise à jour des différents supports de communication (intranet, internet, e-letter), en assurant les relations média (communiqué de presse, interview, etc.), et de l'évènementiel
- propose de la documentation à l'ensemble des agents et partenaires et met en œuvre les règles d'archivage.

La MAP est chargée également de :

- la promotion du développement durable, qui co- pilote la démarche éco-responsable et entretient un partenariat avec les associations martiniquaises oeuvrant pour la protection de l'environnement
- la gestion de crise en ayant le rôle d'adjoint sécurité défense auprès de la direction
- la mise en œuvre de la politique de sécurité des systèmes d'information (RSSI, conseiller sécurité numérique et référent numérique),
- la mission de sécurité et prévention assurées par l'animateur sécurité prévention et l'assistante sociale.

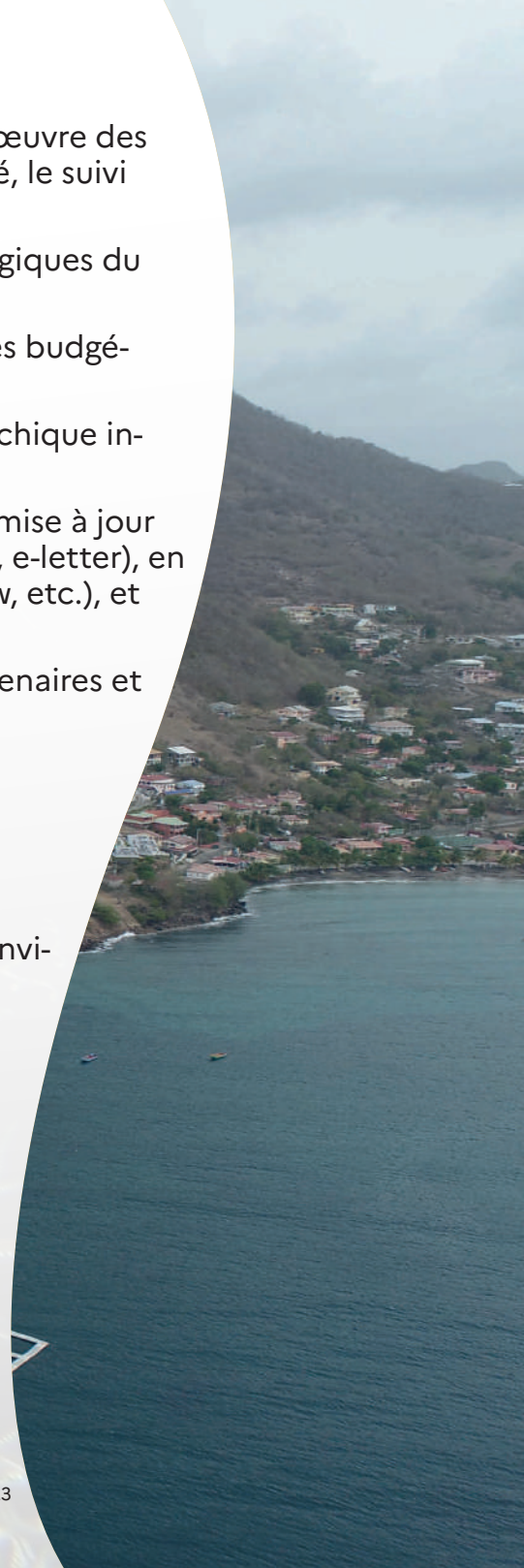

Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Martinique

Direction

Directeur(rice)
Stéphanie MATHEY.....05 96 59 58 50

Directeur(rice) adjointe
Nature Eau Aménagement Urbanisme
Pierre-Emmanuel VOS.....05 96 59 58 51

Directeur(rice) adjointe
Transport Risques Logement Energie Défense
Véronique LAGRANGE.....05 96 59 58 60

MISSION D'APPUI AU PILOTAGE

Chef(fe) de la mission
Stéphanie MIRAMAND.....05 96 59 57 49

Pôle Stratégie/Performance/Communication
Adjointe
.....05 96 59 57 92
06 96 21 54 49

Pôle Missions Supports
Adjoint
Maud MARCHAL.....05 96 59 57 72

Unité Communication/documentation/archivage
Florence BOUVIER.....05 96 59 58 06
06 96 34 21 67

Centre documentaires et missions d'archives
Patricia ETINOF.....05 96 59 58 03

Unité Promotion du développement durable
Denis ETIENNE.....05 96 59 57 98

Unité Juridique
.....05 96 59 58 43

Unité Médico-sociale
Danièle CHAUVET.....05 96 59 58 35

SREC
Risques Energie Climat

Chef(fe) de service
Isabelle GERGON.....05 96 59 58 10
Adjoint(es)
Karim BEN AMER.....05 96 59 57 72
Alexis MILLER.....05 96 59 58 45

Pôle Risques Naturels
Karim BEN AMER.....05 96 59 57 72

Unité Risque sismique
Aude OLIVIER.....05 96 59 58 13

Unité Risques Naturels
Clémentine MONTANÉ.....05 96 59 58 47

Unité Hydrométrie
Chriswell FIDELIN.....05 96 59 57 42

Chargé(e) de mission suivi sinistes et révision PPRN
Caroline RICHER.....05 96 59 58 25

Chargé(e) de mission coordination de l'information Préventives et missions transversales
Laura BARON.....05 96 59 59 86

Pôle Risques Industriels
Alexis MILLER.....05 96 59 58 45

Unité Risques Chroniques - Véhicules
Vincent RICHER.....05 96 59 58 37

Unité Risques Accidentels - Carrières
Karine PLATON.....05 96 59 58 20

Chargé(e) de mission Air, Énergie Climat
Sylvia ETTENAT.....05 96 59 57 73

Chargé(e) de mission Santé-environnement, produits chimiques, filières déchets
Damien HUOT-MARCHAND.05 96 59 58 41

SPEB
Paysage Eau et Biodiversité

Chef(fe) de service
.....05 96 59 59 02

Adjoint(es)
Christophe GROS.....05 96 59 59 05
Bruno LAZZARINI.....05 96 59 59 12

Pôle Eau et Milieux Aquatiques
Christophe GROS.....05 96 59 59 05

Pôle Biodiversité Nature et Paysages
Bruno LAZZARINI..... 05 96 59 59 12

Pôle Police de l'Eau
Laurent BRINO.....05 96 59 59 06

Unité Littoral
Gisèle MONDÉSIR.....05 96 59 59 55

SCPDT
Connaissance Prospective et Développement Territorial

Chef(fe) de service
Alexis CEFBER.....05 96 59 58 01

Adjoint(es)
Joël FIGUERES.....05 96 59 59 43
Eric GAY.....05 96 59 58 87

Pôle Prospective Territoriale
Chargé(e) de mission développement territorial
Chantal VELAYOUDON.....05 96 59 58 97

Unité Géomatique
Jean-Christophe ROUILLE.....05 96 59 57 80

Unité Statistiques
.....05 96 59 58 02

Unité Evaluation Environnementale
Joël FIGUERES.....05 96 59 59 43

Unité Urbanisme
Olivier BOURGEOIS.....05 96 59 57 70

Pôle Appui Territorial
Eric GAY.....05 96 59 58 87

Adjoint(e)
Consultante Juridique
Géraldine ALONZEAU.....05 96 59 57 38

Unité Contentieux de l'urbanisme
Audrey SENE SIGNANINI.....05 96 59 57 65

Unités Territoriales
Nord
Frantz SENE.....05 96 58 10 04
Sud
Nicole MARIE-LOUISE.....05 96 68 28 11

SLVD
Logement Ville Durable

Chef(fe) de service
Miguelle MAMBERT.....05 96 59 58 80

Adjoint(e)
Bernard PLANCHET.....05 96 59 57 18

Chargé(e) de mission ville durable
Jean-François RENARD.....05 96 59 58 09

Unité Politique Sociale du Logement
Michelle LUGSOR.....05 96 59 57 85

Unité Habitat Indigne et Dégradé
.....05 96 59 58 76

Unité Politique de l'Habitat et Renouvellement Urbain
Isabelle NGANTCHA.....05 96 59 57 32

Unité Financement du Logement Social
Henri BERING.....05 96 59 57 24

STMS
Transport Mobilité Sécurité

Chef(fe) de service
Cyrille LIROY.....05 96 59 57 33

Adjoint(e) Mobilité et Transports
Véronique COURSIL.....05 96 59 57 22

Mission coordination et animation de la politique locale de sécurité routière
Eléonore THEODOSE.....05 96 59 59 82

Mission politiques de mobilité et observation des transports
Véronique COURSIL.....05 96 59 57 22

Unité Animation et Contrôle des Transports
.....05 96 59 58 65

Unité Education Routière
Thierry BRESSY.....05 96 59 59 08

Observatoire Sécurité Routière et Transports Exceptionnels
Alain BOIZARD.....05 96 59 58 19

SBDA
Bâtiment Durable et Aménagement

Chef(fe) de service
.....05 96 59 57 61

Adjoint(es)
.....05 96 59 57 36
.....05 96 59 59 95

Chargé(e) de mission politique immobilière de l'État
Roddy ARMEDE.....05 96 59 57 63

Chargé(e) de mission appui préfecture
Karine KLAH.....05 96 59 58 22

Unité Bâtiment durable
Karine ROLAS.....05 96 59 57 35

Unité Constructions Publique
.....05 96 59 57 36

Unité Entretien Rivières
Aristide BLEZES.....05 96 59 58 14

Pour accéder à l'organigramme
flasher ce QR Code avec votre smartphone

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Martinique
B.P.7212 - Pointe de Jaham
97274 SCHOELCHER CEDEX
Tél : 0596 59 57 00
www.martinique.developpement-durable.gouv.fr

DEAL Martinique - MAP - D/COM (RH., GUSTAVE) - Crédit photos : Préfecture - UNESCO (JB BARRET, H. SALOMON) - DEAL Martinique - octobre 2023